

Comité d'éthique et de déontologie du Monde

SYNTHESE D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2014

Le comité d'éthique est composé comme suit :

Un président, nommé par la Société des lecteurs du *Monde* ; deux représentants de la Société des rédacteurs du *Monde* ; un représentant de la Société des rédacteurs du Monde interactif ; un représentant des Sociétés de cadres et employés du *Monde* ; un représentant de la Société des lecteurs du *Monde* ; le président du directoire de la Société éditrice du Monde SA ; le directeur du *Monde* ; le directeur des rédactions ; deux personnalités extérieures nommées par le conseil de surveillance du Groupe Le Monde.

A fin décembre 2014 les membres du comité sont : Alain Beuve-Méry, Sébastien Carganico, Denis Cosnard, Louis Dreyfus, Sylvie Kauffmann, Gilles van Kote, Daniel Lebègue, Alexandre Léchenet, Jean Martin, Laure Penchinat, Nathalie Sonnac.

Le comité est présidé par Daniel Lebègue.

Au cours de l'année 2014, le comité d'éthique et de déontologie s'est réuni à 2 reprises :

- le 16 Juin,
- le 30 Octobre.

Les débats ont porté sur le respect de la charte publicitaire compte tenu de l'émergence de nouvelles formes de publicité, entre autre le « native advertising ». En effet, les formats des contenus éditoriaux et des contenus publicitaires peuvent, alors, être très proches et entretenir la confusion. Le Président a rappelé à cette occasion que la réactualisation de la charte publicitaire adoptée le 18 septembre 2014 prend en compte ces nouveaux formats et doit être respectée dans ses recommandations.

Le comité a également réfléchi sur le cas des suppléments spéciaux objets de partenariats financiers. Afin de ne pas porter atteinte au journal et à la qualité du rédactionnel assuré par les journalistes du *Monde* indépendamment du partenaire financier, le président suggère plusieurs actions permettant de perpétuer ces partenariats en toute transparence vis-à-vis des lecteurs.

Le comité a créé un groupe de travail chargé de réfléchir aux recommandations qu'il doit édicter à la demande du conseil de surveillance du groupe, concernant les publicités à caractère politique, idéologique ou religieux

Le comité a également pris acte de la décision de Louis Dreyfus et Gilles van Kote, s'il était confirmé dans sa fonction de directeur du Monde au terme du processus de nomination, de publier sur le site du journal leur déclaration d'intérêts. Le comité a chargé le représentant de la SRM de poursuivre la réflexion auprès des rédacteurs sur la possible extension à tous les journalistes de la publication d'une déclaration d'intérêts.

Le comité s'est tenu informé régulièrement de l'avancement du processus de nomination du nouveau directeur du Monde et du bon respect des procédures prévues.

Le comité a sollicité à plusieurs reprises le conseil de surveillance de la Société Editrice du Monde afin qu'il nomme la deuxième personnalité indépendante ainsi qu'il est prévu dans la charte d'éthique et de déontologie du groupe. Cette nomination est intervenue lors du conseil de surveillance du 18 décembre en la personne de Cynthia Fleury.

A l'issue de chacune des réunions du comité, le président s'est félicité de la qualité des échanges et de la volonté manifestée par tous les membres à participer de façon constructive au débat, en ayant à l'esprit le seul intérêt du quotidien, son indépendance et sa réputation.